

Séance ordinaire
Tenue le 7 octobre 2024
à 19 h 30 à l'édifice municipal

Sont PRÉSENTS à cette séance :

Monsieur le Maire	Hervé Simard
Mesdames les conseillères	Caroline Chayer
	Janic Gagnon
Messieurs les conseillers	Samuel Choquette
	Grégoire Girard
	Jean Simard
	Claude Paquet

Est également présente :

Nancy Girard directrice générale et greffière-trésorière.

ORDRE DU JOUR

1	Vérification du quorum et lecture et adoption de l'ordre du jour	
2	Adoption des procès verbaux	
2.1	Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2024	
3	Lecture et adoption des comptes du mois	
3.1	Adoption de la liste des dépenses du 1er septembre 2024 au 30 septembre 2024 au montant de 137 398.96 \$	
4	Lecture de la correspondance	
4.1	Invitation du Régiment du Saguenay à une soirée vin et Fromages	
5	Administration	
5.1	Abrogation d'une résolution et autorisation de coûts supplémentaires pour les travaux à l'édifice municipal	
5.2	Appui au dépôt du projet Fenêtre sur le passé de la MRC du Fjord	
5.3	Demande de la fabrique St-Gabriel pour une location de salle à titre gratuit pour un brunch bénéfice	
5.4	Délégation de pouvoirs à la directrice générale pour l'émission de permis et l'exercice des responsabilités de l'inspecteur municipal	
5.5	Avis de motion et dépôt du projet de règlement #238-2024 Régie interne	
5.6	Nomination d'une personne responsable de l'application du <i>Règlement d'application de la Loi visant la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens</i>	
6	Travaux publics	
6.1	Adjudication d'un contrat pour le remplacement de ponceaux sur le réseau routier municipal	
6.2	Autorisation de dépense pour un traitement antirouille sur les véhicules municipaux	
7	Hygiène du milieu	
7.1	Autorisation d'une dépense de 1083.47\$, plus les taxes applicables, pour le remplacement d'une valve d'entrée d'eau sur le réseau municipal	
7.2	Autorisation d'une dépense pour le remplacement annuel des ampoules des lampes UV de la station de Boilleau	
8	Urbanisme	
8.1	Réadoption du règlement 229-2024-PPCMOI à la suite d'un avis de non-conformité de la MRC-du-Fjord	
8.2	Démission d'un membre du CCU	
9	Sécurité publique	
9.1	Aucun	
10	Loisirs culture et vie communautaire	
10.1	Dépôt de candidature au programme Bilan de santé en loisirs et sport du regroupement loisirs et sport	
10.2	Demande d'une somme de 1 000 \$ dans l'enveloppe dons et commandites de la MRC du Fjord	
10.3	Demande d'aide financière dans l'enveloppe PSPS pour l'activité Noël au village 2024	
10.4	Demande d'une somme de 500 \$ dans l'enveloppe dons et commandites de la MRC du Fjord	
10.5	Demande d'aide financière dans l'enveloppe Signature innovation de la MRC du Fjord	
11	Rapport des comités et informations	
11.1	Aucun	
12	Affaires diverses	
12.1	Aucun	
13	Période de questions	
14	Levée de l'assemblée	
180-10-2024	1	Vérification du quorum et lecture et adoption de l'ordre du jour
		Résolution # 180-10-2024
		Ouverture de la séance à: 19:30
		Il est proposé par Samuel Choquette
		Appuyé par Claude Paquet
181-10-2024		Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté
	2	Adoption des procès verbaux
	2.1	Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2024
		Résolution # 181-10-2024
		Le procès-verbal de la séance du 3 septembre 2024 a été transmis aux membres du conseil qui en ont fait la lecture avant la séance.
		Il est proposé par Grégoire Girard
		Appuyé par Jean Simard
		Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil
		Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2024 soit accepté tel que présenté.

Résolution # 182-10-2024

Considérant que, conformément aux articles 176.5 et 961.1 du Code municipal, le rapport détaillé est déposé à cette séance du Conseil;

Claude Paquet

Caroline Chayer

Que le Conseil municipal de Ferland-et-Boilleau accepte le rapport des dépenses, dont une copie est en annexe de ce procès-verbal pour la période du 1er au 30 septembre 2024

Pour un montant total de 137 398,96 \$

4.1 Invitation du Régiment du Saguenay à une soirée vin et Fromages

Puisque le budget annuel de don est épuisé, le conseil a décidé de refuser la demande.

5.1 Abrogation d'une résolution et autorisation de coûts supplémentaires pour les travaux à l'édifice municipal

Visant l'abrogation d'une résolution et l'approbation des coûts supplémentaires dans les travaux à l'édifice municipal

Considérant que le conseil municipal se Ferland-et-Boilleau a approuvé, par la résolution # 68-04-2024, des coûts supplémentaires de 19 270.00\$ et que les directives ME-04 et ME-05 et les avenants correspondants ont été modifiés par la suite;

Considérant que les directives émises et les avenants au contrat qui résultent en coûts supplémentaires sont les suivants :

- Directive S-01: 444.45\$
- Directive ME-04-Rev1 et Avenant S00041 : 12 120.30 \$;
- Directive ME-05 et Avenant S00035 : 4 716.26 \$;
- Directive ME-08 et avenant S00063REV03 : 3 119.04\$
- Directive ME-09 et avenant S00060 : 214.42 \$
- Directive S-02 et avenant S00070 : 9 275.96 \$
- Avenant S00072 : 1 099.98\$
- Avenant 1, Ambioner : 4 800 \$

Considérant que les directives émises et les avenants au contrat qui résultent en crédits sont les suivants :

- Directive ME-06 et avenant S00055 : -9 050.40 \$
- Avenant S0009 : -391.60\$
- Avenant S0010 : -1 854.41\$

Considérant que les frais supplémentaires au contrat totalisent 33 739.93 \$, soit 5.58% du coût initial du contrat;

Pour ces motifs

Samuel Choquette

Grégoire Girard

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil.

D'abroger la résolution #68-04-2024 approuvant les coûts supplémentaires de 19 270.00\$;

D'approuver les directives suivantes et les avenants suivants tels que présentés

- Directive S-01: 444.45\$
- Directive ME-04-Rev1 et Avenant S00041 : 12 120.30 \$;
- Directive ME-05 et Avenant S00035 : 4 716.26 \$;
- Directive ME-08 et avenant S00063REV03 : 3 119.04\$
- Directive ME-09 et avenant S00060 : 214.42 \$
- Directive S-02 et avenant S0070 : 9 275.96 \$
- Avenant S0072 : 1 099.98\$
- Avenant 1 Ambioner : 4 800 \$
- Directive ME-06 et avenant S00055 : -9 050.40 \$
- Avenant S0009 : -391.60\$
- Avenant S0010 : -1 854.41\$

184-10-2024	5.2	Appui au dépôt du projet Fenêtre sur le passé de la MRC du Fjord Résolution # 184-10-2024 Considérant que la Municipalité de Ferland-et-Boilleau tient à exprimer son appui à la MRC du Fjord-du-Saguenay pour le dépôt d’une demande de financement dans le cadre de l’Appel à projets pour le rayonnement de la culture québécoise au ministère de la Culture et des Communications pour le projet circuits patrimoniaux avec réalité augmentée; Considérant que depuis 2012, la MRC du Fjord-du-Saguenay a démontré son dynamisme et un intérêt marqué pour la sauvegarde, la mise en valeur et la diffusion de son patrimoine culturel; Considérant que le projet de circuits patrimoniaux avec réalité augmentée intégrée se démarque par son envergure, dont la durée du développement, la technologie considérée, le désir de pérennisation et l’importance du territoire couvert; Pour ces motifs Il est proposé par Claude Paquet Appuyé par Caroline Chayer Et il est résolu à l’unanimité des membres présents du Conseil. Que la Municipalité de Ferland-et-Boilleau manifeste sa volonté de collaborer étroitement à ce projet en participant au choix des points d’intérêt, à la recherche historique et à la diffusion du produit final, mais également en offrant un appui financier total de 4 500 \$ pour la durée du développement du projet; De transmettre une lettre d'appui à la MRC du Fjord-du-Saguenay pour la demande de financement au volet 3 du programme Appel à projets pour le rayonnement de la culture québécoise pour le projet Fenêtre sur le passé.
	5.3	Demande de la fabrique St-Gabriel pour une location de salle à titre gratuit pour un brunch bénéfice Résolution # 185-10-2024 Considérant que le conseil de la fabrique de Ferland-et-Boilleau organise un brunch bénéfice dans le but de financer ses activités et services pour la communauté ; Considérant que cet événement est d'intérêt public et bénéficie à l'ensemble des résidents de la municipalité ; Considérant que le Conseil municipal souhaite soutenir les initiatives locales et les organismes qui œuvrent pour le bien-être et le développement de la communauté ; Pour ces motifs Il est proposé par Jean Simard Appuyé par Janic Gagnon Et il est résolu à l’unanimité des membres présents du Conseil. Que le Conseil municipal de Ferland-et-Boilleau accorde la location de la salle municipale à titre gratuit au Conseil de la Fabrique pour la tenue de leur brunch bénéfice, prévu le 3 novembre 2024, sous réserve de la disponibilité de la salle et du respect des règlements municipaux en vigueur.
	5.4	Délégation de pouvoirs à la directrice générale pour l’émission de permis et l’exercice des responsabilités de l’inspecteur municipal Résolution # 186-10-2024 Considérant que la municipalité de Ferland-et-Boilleau doit s’assurer de l’application des règlements municipaux en matière d’urbanisme, de construction et d’environnement; Considérant que le poste d’inspecteur municipal est temporairement inactif, nécessitant la prise de mesures pour assurer la continuité des services; Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité possède les compétences nécessaires pour assumer certaines responsabilités en matière d’émission de permis et d’application des règlements; Considérant que le conseil municipal désire autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à agir au nom de la municipalité pour l’exercice des pouvoirs et responsabilités normalement dévolus à l’inspecteur municipal; Pour ces motifs Il est proposé par Jean Simard Appuyé par Claude Paquet Et il est résolu à l’unanimité des membres présents du Conseil. Que le Conseil municipal de Ferland-et-Boilleau autorise la Directrice générale et greffière-trésorière, Mme Nancy Girard, à émettre, au nom de la municipalité, tous permis requis par les règlements municipaux, incluant, sans s'y limiter, les permis de construction, de rénovation, de lotissement et tout autre permis pertinent. Que la Directrice générale et greffière-trésorière soit habilitée à exercer les pouvoirs et responsabilités de l’inspecteur municipal, incluant l’inspection des propriétés et la vérification de la conformité aux règlements d’urbanisme, jusqu’à ce que cette autorisation soit révoquée par une résolution subséquente.
	5.5	Avis de motion et dépôt du projet de règlement #238-2024 Régie interne Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 238-2024 Régie interne Avis est donné par madame la conseillère Janic Gagnon, que le règlement # 238-2024 Régie interne, sera adopté par le conseil lors d’une séance subséquente. Le projet de règlement est déposé par madame la conseillère Janic Gagnon. Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d’ouverture et est présenté en annexe.

187-10-2024	5.6	Nomination d'une personne responsable de l'application du Règlement d'application de la Loi visant la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens Résolution # 187-10-2024 Nomination de l'inspecteur municipal en tant que personne responsable de l'application du règlement d'encadrement concernant les chiens, conformément à la Loi visant la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens Considérant que la Loi visant la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens oblige les municipalités à désigner une personne responsable de l'application du règlement; Considérant que l'inspecteur municipal possède les compétences et l'expertise nécessaires pour assumer ce rôle; Considérant que le conseil municipal souhaite assurer une application efficace et rigoureuse du règlement sur le territoire de la municipalité de Ferland-et-Boilleau; Il est proposé par Grégoire Girard Appuyé par Samuel Choquette Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil. Que le conseil municipal de Ferland-et-Boilleau nomme l'inspecteur municipal en fonction, à titre de personne responsable de l'application du règlement municipal relatif à l'encadrement des chiens sur le territoire, conformément aux dispositions de la Loi visant la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens; Que l'inspecteur municipal soit autorisé à exercer tous les fonctions et pouvoirs nécessaires à l'application de ce règlement, y compris l'émission de constats d'infraction et la prise des mesures nécessaires pour assurer la sécurité des citoyens.
	6	Travaux publics
188-10-2024	6.1	Adjudication d'un contrat pour le remplacement de ponceaux sur le réseau routier municipal Résolution # 188-10-2024 Considérant que le remplacement de ponceaux tel que prévu dans le plan d'intervention du réseau local (PIRL) est nécessaire pour assurer la sécurité et l'efficacité des infrastructures routières de la municipalité de Ferland-et-Boilleau ; Considérant que quatre entreprises ont été invitées à soumissionner pour le contrat, mais qu'une a refusé de soumettre une proposition, laissant trois soumissions conformes reçues avant la séance du conseil ; Considérant que le montant estimé pour les travaux est de 105 055.13 \$ avant taxes ; Considérant que le Conseil municipal souhaite procéder à l'octroi d'un contrat de gré à gré, à l'entreprise Lauréat Gagné inc., d'un montant de 105 055.13\$ conformément au règlement #218-2022 portant sur la gestion contractuelle, afin de respecter les délais et d'assurer la réalisation des travaux dans les meilleures conditions ; Pour ces motifs Il est proposé par Janic Gagnon Appuyé par Grégoire Girard Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil. Que le Conseil municipal de Ferland-et-Boilleau approuve l'octroi d'un contrat de gré à gré pour le remplacement des ponceaux sur le réseau municipal à l'entreprise Lauréat Gagné inc, pour un montant de 105 055.13 \$ avant taxes; Que cette dépense soit imputée au budget d'infrastructures de la municipalité ; Que madame la directrice générale Nancy Girard soit autorisée à signer le contrat ainsi que tous les documents nécessaires pour la réalisation de ces travaux.
189-10-2024	6.2	Autorisation de dépense pour un traitement antirouille sur les véhicules municipaux Résolution # 189-10-2024 Attendu que la municipalité de Ferland-et-Boilleau dispose d'une flotte de véhicules utilisés pour divers services municipaux tels que l'entretien des routes et les opérations de déneigement ; Attendu que l'entretien régulier de ces véhicules est essentiel pour prolonger leur durée de vie et maintenir leur bon fonctionnement ; Attendu que l'application d'un traitement antirouille est nécessaire afin de protéger les véhicules municipaux contre les conditions climatiques rigoureuses et prévenir la corrosion, ce qui contribuera à réduire les coûts de réparations futures ; Attendu que le Conseil municipal souhaite gérer de manière efficace et durable l'entretien de son parc de véhicules pour le bénéfice des citoyens ; Pour ces motifs Il est proposé par Samuel Choquette Appuyé par Claude Paquet Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil. Que le Conseil municipal de Ferland-et-Boilleau approuve la dépense pour l'application d'un traitement antirouille sur les véhicules municipaux, au montant maximal de 1000.00\$, incluant taxes et frais applicables, et que cette dépense soit imputée au budget d'entretien de la municipalité.

190-10-2024	7	Hygiène du milieu
	7.1	Autorisation d’une dépense de 1083.47\$, plus les taxes applicables, pour le remplacement d’une valve d’entrée d’eau sur le réseau municipal Résolution # 190-10-2024 Considérant que la valve d'entrée d'eau située dans l'ancien presbytère, désormais une maison privée, dessert également les maisons voisines reliées au réseau municipal d'eau potable ; Considérant que cette valve nécessite un remplacement en raison de son état et qu'elle est essentielle au bon fonctionnement de la distribution d'eau dans ce secteur ; Considérant que le coût estimé pour le remplacement de cette valve est d'environ 1083.47\$, plus les taxes applicables ; Considérant que le Conseil municipal a la responsabilité d'assurer l'entretien et le bon fonctionnement des infrastructures du réseau d'eau potable afin de garantir un service continu aux résidents concernés ; Pour ces motifs Il est proposé par Samuel Choquette Appuyé par Jean Simard Et il est résolu à l’unanimité des membres présents du Conseil. Que le Conseil municipal de Ferland-et-Boilleau approuve le remplacement de la valve d'entrée d'eau dans l'ancien presbytère, pour un montant maximal de 1083.47 ; Que cette dépense soit imputée au budget d'entretien des infrastructures du réseau d'eau de la municipalité ; Que la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents nécessaires pour la réalisation de cette intervention.
	7.2	Autorisation d’une dépense pour le remplacement annuel des ampoules des lampes UV de la station de Boilleau Résolution # 191-10-2024 Autorisant la dépense relative à des ampoules de remplacement des lampes UV pour l'aqueduc de Boilleau Considérant que la municipalité possède deux stations de pompage et que le bon fonctionnement de celles-ci est essentiel; Considérant que les lampes UV sont des éléments essentiels et que certaines doivent impérativement être remplacées annuellement; Pour ces motifs Il est proposé par Caroline Chayer Appuyé par Grégoire Girard Et il est résolu à l’unanimité des membres présents du Conseil. D'autoriser l'achat des lampes UV, au montant de 2292.96 \$, plus les taxes;
191-10-2024	8	Urbanisme
	8.1	Réadoption du règlement 229-2024-PPCMOI à la suite d’un avis de non-conformité de la MRC-du-Fjord Résolution # 192-10-2024 Considérant que la municipalité de Ferland-et-Boilleau a procédé à l’adoption initiale du règlement No. 229-2024-PPCMOI portant sur un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) lors d'une séance antérieure; Considérant que la Municipalité régionale de comté (MRC) du Fjord-du-Saguenay a émis un avis de non-conformité sur ce règlement lors de la séance du 10 septembre 2024, nécessitant des modifications pour assurer sa conformité avec le schéma d'aménagement et de développement révisé; Considérant que les modifications demandées par la MRC ont été intégrées au règlement No. 229-2024-PPCMOI par la municipalité afin de respecter les orientations du schéma d’aménagement en vigueur; Considérant que le conseil municipal a pris connaissance des modifications apportées et considère qu'elles respectent les objectifs de développement local tout en se conformant aux exigences de la MRC; Pour ces motifs Il est proposé par Caroline Chayer Appuyé par Claude Paquet Et il est résolu à l’unanimité des membres présents du Conseil. Que le conseil municipal de Ferland-et-Boilleau adopte le règlement No. 229-2024- PPCMOI, tel que modifié suite à l'avis de non-conformité émis par la MRC du Fjord-du- Saguenay lors de la séance du 10 septembre 2024; Et que: 1.Le règlement modifié No. 229-2024-PPCMOI soit transmis à la MRC du Fjord-du- Saguenay pour approbation finale; 2. Le directeur général et le secrétaire-trésorier soient autorisés à prendre les mesures nécessaires pour la publication du règlement et pour son entrée en vigueur, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
	8.2	Démission d'un membre du CCU Résolution # 193-10-2024 Prise d'acte de la démission de madame Joëlle Gagnon à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) Considérant que madame Joëlle Gagnon, membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), a signifié par écrit sa démission en date du 3 octobre 2024; Considérant que le conseil municipal remercie madame Gagnon pour son engagement et sa contribution aux travaux du CCU au cours de son mandat; Pour ces motifs Il est proposé par Grégoire Girard Appuyé par Janic Gagnon Et il est résolu à l’unanimité des membres présents du Conseil. Que le conseil municipal de Ferland-et-Boilleau prenne acte de la démission de madame Joëlle Gagnon à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), et qu’un avis de remerciement lui soit adressé pour sa précieuse collaboration au sein du comité; Que le conseil municipal procède en temps opportun à la nomination d’un nouveau membre pour combler le poste vacant au sein du CCU.
193-10-2024		

9	Sécurité publique	
9.1	Aucun	
10	Loisirs culture et vie communautaire	
10.1	Dépôt de candidature au programme Bilan de santé en loisirs et sport du regroupement loisirs et sport	
	Résolution # 194-10-2024	
	Considérant que le programme du RLS « bilan de santé » a principalement pour but de développer des projets porteurs et d’offrir un soutien professionnel aux municipalités rurales qui disposent de peu de ressources ;	
	Considérant que ce programme permettrait de développer une vision commune du développement du loisir et du sport dans notre municipalité ;	
	Considérant l’opportunité de recevoir un accompagnement professionnel pour guider une démarche de réalisation d’un portrait de l’ensemble des enjeux de loisirs et de sports de notre municipalité ;	
	Considérant l’occasion d’augmenter le financement pour la réalisation d’actions ou de répondre à un ou des besoins de nos citoyens ;	
	Considérant la possibilité de bonifier l’offre de services de qualité et/ou les infrastructures dans notre municipalité ;	
	Considérant que ce programme permettrait de développer de l’expérience et des connaissances dans la réalisation de projets en loisirs, en sports et en plein air ;	
	Considérant que cet accompagnement par le RLS permettrait à notre population de bouger davantage, de renforcer le sentiment d’appartenance et possiblement d’attirer de nouvelles familles ;	
	Considérant que la municipalité sera maître d’œuvre, à la suite de l’évaluation des besoins, de choisir et de prioriser les actions ou les projets qu’elle voudra développer ;	
	Considérant que le RLS a une expertise en loisir et qu’il pourra offrir un soutien au comité de citoyen pour la planification et le suivi tout au long du processus et qu’il représente un acteur neutre qui pourra guider le comité lorsque des enjeux ou des difficultés se présenteront ;	
	Considérant qu’une évaluation des résultats sera effectuée à la fin de l’accompagnement et que l’ensemble des connaissances acquises pourra être transféré à l’ensemble des municipalités rurales du Saguenay-Lac-St-Jean ;	
194-10-2024	Pour ces motifs, Il est proposé par Appuyé par Et il est résolu à l’unanimité des membres présents du Conseil.	Caroline Chayer Grégoire Girard
	Que le conseil municipal accepte et engage la municipalité, si elle est sélectionnée, sur une période maximale de douze (12) mois à respecter les balises du programme « bilan de santé » soit de :	
	1- Dresser, avec le RLS, le portrait des enjeux actuels sur l’activité physique, le bénévolat, les camps de jour, les infrastructures, le loisir culturel, le plein air et le sport, via une démarche structurée sous forme de « bilan de santé » ;	
	2- Contribuer à la mise en place d’un comité de travail composé de spécialistes et de citoyens ;	
	3- Identifier, en collaboration avec le RLS, des actions ou projets à réaliser afin de répondre adéquatement aux enjeux soulevés dans le bilan de santé ;	
	4- Réaliser toutes les étapes de conceptualisation des actions ou projets sélectionnés (planification, conception, réalisation, aménagement, opérations, utilisation et bilan) ;	
	5- Déposer des demandes d’aides financières dans d’autres programmes, si les actions ou projets identifiés ont des besoins supérieurs à l’aide octroyée par le RLS.	
	10.2	
	Demande d’une somme de 1 000 \$ dans l’enveloppe dons et commandites de la MRC du Fjord	
	Résolution # 195-10-2024	
	Considérant que la MRC du Fjord -du-Saguenay prévoit une enveloppe de 2000\$ annuellement pour chacune des municipalités par le biais du programme de dons et commandites;	
	Considérant que le conseil municipal de Ferland-et-Boilleau juge pertinent de remettre une somme de 1000\$ à la maison des familles de La Baie à l’occasion de la levée de fonds de la famille Dufour qui présente le spectacle» la Veillée des Dufour » en faveur de cet organisme;	
	Considérant que la somme est disponible dans l’enveloppe Dons et commandites de la municipalité de Ferland-et-Boilleau pour l’année 2024;	
195-10-2024	Pour ces motifs, Il est proposé par Appuyé par Et il est résolu à l’unanimité des membres présents du Conseil.	Caroline Chayer Janic Gagnon
	De demander à la MRC du Fjord, une somme de 1000 \$ qui sera remis à la maison des familles de La Baie à l’occasion du Spectacle bénéfice « La Veillée des Dufour», qui aura lieu lors de l’activité de Noël au village 2024;	
	De nommer Madame Nancy Girard, directrice générale signataire des documents nécessaires.	
	10.3	
	Demande d’aide financière dans l’enveloppe PSPS pour l’activité Noël au village 2024	
	Résolution # 196-10-2024	
	Considérant que la municipalité de Ferland-et-Boilleau désire organiser des activités pour la fête de Noël.	
	Considérant que la Municipalité de Ferland-et-Boilleau désire stimuler la participation des familles et de ses habitants et que l’intérêt des gens soit grandissant par les éditions passées;	
	Considérant que Le Fonds PSPS de la MRC offre un programme de soutien pour les évènements sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay.	
	Considérant que le coût de l’activité est évalué à 3 843.67 \$ et que la mise de fonds de la municipalité sera de 386.47\$;	
196-10-2024	Pour ces motifs, Il est proposé par Appuyé par Et il est résolu à l’unanimité des membres présents du Conseil.	Claude Paquet Caroline Chayer
	De déposer une demande d’aide financière de 3 477\$ dans l’enveloppe PSPS de la MRC du Fjord;	
	D’autoriser la dépense de 386.47\$ à même le budget de fonctionnement;	
	Que madame la directrice générale greffière-trésorière Nancy Girard soit responsable du projet et autorisée à signer l’entente de financement au nom de la municipalité	

197-10-2024	10.4	Demande d’une somme de 500 \$ dans l’enveloppe dons et commandites de la MRC du Fjord Résolution # 197-10-2024 Considérant que la MRC du Fjord -du-Saguenay prévoit une enveloppe de 2000\$ annuellement pour chacune des municipalités par le biais du programme de dons et commandites; Considérant que le conseil municipal de Ferland-et-Boilleau juge pertinent de remettre une somme de 500\$ à la St-Vincent de Paul de Ferland-et-Boilleau afin de contribuer à l'achat de denrées pour des paniers de Noël; Considérant que la somme est disponible dans l’enveloppe Dons et commandites de la municipalité de Ferland-et-Boilleau pour l’année 2024; Pour ces motifs, Il est proposé par Janic Gagnon Appuyé par Grégoire Girard Et il est résolu à l’unanimité des membres présents du Conseil. De demander à la MRC du Fjord, une somme de 500 \$ qui sera remise à la St-Vincent de Paul de Ferland-et-Boilleau pour l'achat de denrées. De nommer Madame Nancy Girard, directrice générale signataire des documents nécessaires.
	10.5	Demande d'aide financière dans l'enveloppe Signature innovation de la MRC du Fjord Résolution # 198-10-2024 Considérant que le Fonds Signature Innovation a été créé grâce à l'enveloppe de l'entente afin d'appuyer la réalisation d'initiatives structurantes qui contribueront à l'atteinte des objectifs de croissance de la Signature innovation; Considérant que le Fonds Signature Innovation « La MRC du Fjord-du-Saguenay : La destination d’activités hivernales par excellence au Québec » reflète la volonté de la MRC de maximiser les opportunités potentielles engendrées par l’abondance de neige, les étendues d’eaux gelées et par la présence d’une offre d’activités récréotouristiques hivernales diversifiées et de qualités sur son territoire; Considérant que le Volet 1 favorise la diversification, la bonification ou le développement d'activités et/ou des services hivernaux; Considérant que le coût du projet consistant à mettre en place une dalle de béton pour l'érection d'une patinoire permanente est évalué à 74 957.60 \$; Pour ces motifs, Il est proposé par Caroline Chayer Appuyé par Samuel Choquette Et il est résolu à l’unanimité des membres présents du Conseil. De déposer une demande d’aide financière de 35 000\$, représentant 80% du coût du projet, dans l’enveloppe Signature innovation de la MRC du Fjord; Que madame la directrice générale greffière-trésorière Nancy Girard soit responsable du projet et autorisée à signer l’entente de financement au nom de la municipalité .
198-10-2024	11	Rapport des comités et informations
	11.1	Aucun
	12	Affaires diverses
	12.1	Aucun
	13	Période de questions
	14	Levée de l’assemblée Comme tous les points à l’ordre du jour ont été discutés, 20:01 Il est proposé par Janic Gagnon Et il est résolu à l’unanimité des membres présents du Conseil. Que la séance soit levée
199-10-2024		

Hervé Simard, Maire

Nancy Girard, greffière-trésorière et directrice générale